



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025

Présents : Josette Charvier (Maire), Marie-Hélène Barberot, Bénédicte Pinel, Régis Reymond, Michel Masson, Amaury Barnoin, Bastien Moïse, Cécile Tilly, Marie Teyssedou, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin.

Absents excusés : Sophie Pera, pouvoir donné à Bénédicte Pinel
Michel Beauquis

Nombre de votants exprimés : 12

Secrétaire de Séance : Mireille Barrachin

Madame le Maire ouvre la séance à 20h et procède à l'appel.

1. Approbation du Procès- Verbal de la séance du 21 janvier 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité après quelques reformulations.

2. PLUI HMB : Observations et demandes

Madame le Maire fait la synthèse des discussions tenues en Conseil privé. Après examen des cartes et du règlement écrit arrêté en Conseil communautaire le 19 décembre 2024, le conseil municipal émet des réserves et demande des modifications de zonage. (En annexe)

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent pour ces demandes.

3. PLUI HMB : Avis de la Commune

Suite aux éléments avancés, et cités en annexe du point N° 2, après délibération, **le conseil municipal émet un avis favorable avec réserves par 11 voix Pour.**

Bastien Moïse est Pour un avis favorable sans réserve, seulement avec des observations.

Etant entendu que l'avis du Conseil municipal sur le PLUI HMB deviendra favorable lorsque les réserves auront été levées.

4. Travaux d'enfouissement des réseaux, hameau du Pissieux : Convention

Michel Masson, adjoint aux travaux, explique que les travaux de renforcement électrique s'accompagneront de l'enfouissement des lignes téléphoniques et de la fibre Route de la Chapelle. A cette fin, il nous est demandé de signer une convention avec l'opérateur Orange.

Un titre exécutoire, à la fin des travaux de câblage, permettra à la commune de recevoir la somme de 4 676, 10 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer avec Orange la Convention relative à l'enfouissement des équipements de communication électronique.

5. Garderie scolaire : devis porte-manteaux

Michel Masson, adjoint, expose la nécessité d'installer des porte-manteaux dans la garderie. Deux modèles et devis sont présentés :

- Porte-manteaux /banc de chez Vachoux : 1 617,18 € HT
- Porte-manteaux Leroy Merlin : 4 éléments à assembler par notre agent, soit une dépense de 300 € environ

Après délibération, le conseil municipal opte à l'unanimité pour un achat chez Leroy Merlin ; Madame le Maire a la délégation pour passer commande.

6. Chemin de la Coix : devis réfection du talus

Michel Masson, adjoint aux travaux, explique que suite aux intempéries de fin janvier, un glissement de terrain est survenu chemin de la Coix en bordure de la route communale. Trois entreprises ont été sollicitées pour l'évacuation de la terre et la consolidation du talus par un enrochement :

- Entreprise Sébastien Excoffier : n'a pas établi de devis car pas intéressé
- Entreprise Patrick TP : devis de 4 875,65 € HT
- Entreprise Alexis Pétellat : devis de 5 150,00 € HT

La commission Travaux a étudié ces devis et propose de pas faire l'enrochement mais juste l'évacuation de la terre.

Après délibération, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la dernière solution : un simple nettoyage du talus sans enrochement. Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise Patrick TP.

7. Logo communal : proposition nouveau logo

Madame le Maire donne la parole à Cécile Tilly, membre de la commission communication, qui présente le travail du groupe dans l'élaboration d'un logo pour la Commune de Saint Sylvestre.

Ce logo résulte des idées émises par les habitants consultés en 2024, des propositions de deux graphistes locaux, Sophie Pera et Joris Vallier et de la réflexion de la Commission communication.

Le logo proposé est projeté sur écran. Il est demandé aux membres du Conseil de donner leur avis et de choisir la typographie.

Logo écriture cursive : 11 voix. Logo écriture bâton : 1 voix

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le logo de la Commune de Saint Sylvestre.



8. Tarifs cantine : Rentrée 2025

Madame le Maire expose les changements prévus à la rentrée 2025.

Un appel d'offres sera lancé pour recruter un prestataire de restauration collective. Parallèlement des travaux sont à l'étude pour aménager la cuisine de la salle des fêtes afin d'en faire une cuisine aux normes pour les scolaires.

Des frais d'investissements seront portés au budget prévisionnel 2025 : maximum 80 000€.

Les frais de fonctionnement de la cantine seront impactés : actuellement nous avons une dépense d'alimentation de 3,25 € par repas, nous prévoyons avec le système de livraison un repas autour de 4,80 € TTC.

Il faudra prévoir l'embauche d'un cuisinier en remplacement de notre agent à compter du mois d'octobre.

Si l'on ne cuisine plus sur place, le temps de travail du personnel risque d'être impacté.

Actuellement un repas enfant est facturé 5,30 €. A Chapeiry, le tarif est de 5,70 €. Il est nécessaire de l'augmenter cette année. Il est proposé une augmentation de 0,20 € pour ne pas trop pénaliser les familles ; le budget périscolaire prévisionnel serait calculé sur le tarif de 5,50 €. (Le tarif garderie reste inchangé)

Après délibération, le conseil municipal valide le nouveau tarif cantine à 5,50 € à compter de la rentrée 2025 : 11 voix pour et 1 abstention Michel Masson (manque d'information sur les travaux futurs de la cantine et de la salle des fêtes et sur l'impact financier)

9. Questions diverses :

Madame le Maire fait part de la décision de Mme Bénédicte Matrod de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale en date du 14 février 2025.

Elaboration du PCS : mercredi 25 mars 2025 à 18 h en mairie avec Mme Serpollet, référente PCS à la préfecture et le Commandant Le Guinie du SDIS.

Appel à projet pour une action de sensibilisation à la sécurité routière : sans suite.

Dossier sécurisation de nos routes communales et départementales : Une demande d'aide pourrait être faite au titre du Produit des amendes de police.

Monsieur Germain, présent dans le public, demande si la salle des fêtes pourra continuer d'être louée : la réponse est oui.

Il soulève le problème de l'érosion du chemin sur l'Eau salée (entre Champollier et Chapeiry) : la commission travaux travaillera à remédier au problème.

La séance est close à 21h48.

Madame le Maire
Josette Charvier



Secrétaire de séance
Mireille Barrachin

